

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 766

présenté par
M. Goldberg

à l'amendement n° 386 de M. Chassaigne

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la réalité »,

les mots :

« du caractère réel et sérieux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.